



N° de résolution  
ou annotation

Le 11 septembre 2023

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 septembre 2023, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-09-195

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
  - 14 août 2023
5. Comptes à accepter
  - Août 2023
6. Avis de motion – Projet de règlement 399-2023 créant une réserve financière ayant pour objet la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées
7. Adoption de règlement – Règlement 398-2023 concernant la circulation des VTT et abrogeant les règlements 163-07 et 220-2011
8. Demande d'autorisation – M. Renaud Gilbert – Rang St-Joseph – Lot 3 746 614
9. Appui CPTAQ – M. Gaby Bédard – 1468, rang 7 – Lot 4 891 170
10. Embauche Mme Lucie Gilbert – Technicienne en loisirs
11. Démission M. Yves Turcotte – Technicien en urbanisme
12. Demande de commandite – St-Côme Open
13. Demande de commandite – Fabrique de Saint-Georges-de-Sartigan – Messe Western
14. Demande de commandite – Équipe de course de Kennebec
15. Offre de services – Les Industries Harnois Inc. – Fourniture et installation dôme (abri à sel)
16. Offre de services – Visionic – Wifi aréna
17. Offre de services – Constructions Guillaume Larochelle Inc. – Travaux caserne
18. Offre de services – Mme Lorraine Boucher, archiviste – Mise à jour calendrier de conservation



N° de résolution  
ou annotation

19. Coût location salle Optimiste et salle paroissiale
20. Location casse-croûte de l'aréna
21. Vente de terrain – Autobus Champagne Inc. – Lot 6 574 779
22. Désignation des signataires – Vente de terrain – Autobus Champagne Inc. – Lot 6 574 779
23. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
24. Rapports des comités
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 23-09-196 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 tel que présenté.

#### **COMPTES À ACCEPTER**

- 23-09-197 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'août 2023 soient acceptés selon les chèques M2300464 à M2300467 et M2300469, C2300470 à C2300519 et L2300207 à L2300230 pour un déboursé total de 300 741.88 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

#### **AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT 399-2023 RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AYANT POUR OBJET LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET LE REMPLACEMENT DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS RELIÉS AU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

- 23-09-198 Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 399-2023 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées. Dépôt du projet et dispense de lecture.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit projet de règlement 399-2023 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées sont mises à la disposition du public;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.



N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 398-2023  
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VTT ET ABROGEANT LES  
RÈGLEMENTS 163-07 ET 220-2011**

23-09-199 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 398-2023 concernant la circulation des VTT et abrogeant les règlements 163-07 et 220-2011.

**DEMANDE D'AUTORISATION – M. RENAUD GILBERT – RANG ST-JOSEPH – LOT 3 746 614**

23-09-200 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on autorise M. Renaud Gilbert, propriétaire du lot 3 746 614, sur le rang St-Joseph, à déplacer sa cabane à sucre à environ 150 pieds du rang St-Joseph afin d'en faciliter l'accès. Le bâtiment possède actuellement un droit acquis dans cette zone.

**APPUI CPTAQ – M. GABY BÉDARD – 1468, RANG 7 – LOT 4 891 170**

23-09-201 ATTENDU qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par M. Gaby Bédard, propriétaire du 1468, rang 7, lots 4 891 170, afin d'autoriser son projet de musée de l'acériculture (ferme pédagogique) intégré à sa cabane à sucre actuelle;

ATTENDU que la demande à la CPTAQ est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Gaby Bédard afin d'autoriser un musée de l'acériculture (ferme pédagogique) intégré à sa cabane à sucre actuelle.

**EMBAUCHE MME LUCIE GILBERT – TECHNICIENNE EN LOISIRS**

23-09-202 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on embauche Mme Lucie Gilbert, au poste de technicienne en loisirs, à compter du 18 septembre 2023 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

**DÉMISSION M. YVES TURCOTTE – TECHNICIEN EN URBANISME**

23-09-203 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la démission de M. Yves Turcotte, effective au 15 septembre 2023, et que l'on remercie M. Turcotte pour ses 5 années d'emploi en tant que technicien en urbanisme pour la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

23-09-204

**DEMANDE DE COMMANDITE – ST-CÔME OPEN**

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière de 100.00 \$ pour la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de golf St-Côme Open, dont les profits sont retournés dans la communauté.

23-09-205

**DEMANDE DE COMMANDITE – FABRIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-SARTIGAN – MESSE WESTERN**

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde une aide financière de 100.00 \$ à la Fabrique de Saint-Georges-de-Sartigan pour la Messe Western qui aura lieu le 30 septembre 2023.

23-09-206

**DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE DE COURSE DE KENNEBEC**

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte de rembourser 50% du coût d'inscription à l'évènement St-Côme en Action pour les enfants faisant partie de l'équipe de course de Kennebec.

23-09-207

**OFFRE DE SERVICES – LES INDUSTRIES HARNOIS INC. – FOURNITURE ET INSTALLATION DÔME (ABRI À SEL)**

Il est proposé M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service Des Industries Harnois Inc., no 452258, datée du 28 juin 2023, afin de fournir et installer un dôme modèle ExDôme de 35' X 44' qui servira d'abri à sel pour le service de la voirie, pour un montant total de 39 225\$ plus taxes.

23-09-208

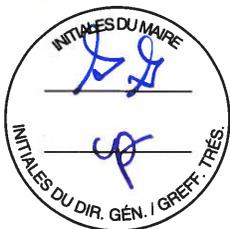
**OFFRE DE SERVICES – VISIONIC – WIFI ARÉNA**

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Visionic, no 5880, datée du 30 août 2023, pour la fourniture et l'installation d'antennes permettant d'améliorer le Wifi dans l'aréna, pour un montant de 1 400.94 \$ plus taxes.

23-09-209

**OFFRE DE SERVICES – CONSTRUCTIONS GUILLAUME LAROCHELLE INC. – TRAVAUX CASERNE**

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services des Constructions Guillaume Larochelle Inc., datée du 11 septembre 2023, au montant de 7 227.94 \$ taxes incluses, concernant des travaux de revêtement de la façade de la caserne. Cette soumission remplace celle datée du 18 avril 2023 et acceptée par la résolution 23-05-135.



N° de résolution  
ou annotation

23-09-210

### **OFFRE DE SERVICES – MME LORRAINE BOUCHER, ARCHIVISTE – CALENDRIER DE CONSERVATION**

**Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;**

**Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;**

**Attendu que la municipalité de Saint-Côme-Linière est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;**

**Attendu que la municipalité de Saint-Côme-Linière désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;**

**Attendu que la municipalité de Saint-Côme-Linière n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;**

**En conséquence, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement :**

**D'autoriser Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;**

**Que le conseil mandate Mme Lorraine Boucher, archiviste à titre de travailleuse autonome, à produire le calendrier de conservation des documents de la municipalité de Saint-Côme-Linière;**

**Que le mandat de Mme Boucher se termine à la suite de l'approbation du calendrier de conservation de Bibliothèque et archives nationales du Québec;**

**Que le montant du mandat de Mme Boucher soit de 420 \$ dont aucune taxe n'est applicable.**

### **COÛT LOCATION SALLE OPTIMISTE ET SALLE PAROISSIALE**

23-09-211

**Attendu que le coût de location de la salle Optimiste n'a pas été augmenté depuis plusieurs années ;**

**Attendu que le conseil souhaite harmoniser les coûts de location de la salle Optimiste et de la salle paroissiale ;**



N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le coût de location de la salle Optimiste et de la salle paroissiale soit de 200 \$ taxes incluses, et ce, effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **LOCATION DU CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA**

23-09-212

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer, au nom de la municipalité de St-Côme-Linière, l'entente de location du casse-croûte de l'aréna avec Mme Luce Bélanger, locataire.

#### **VENTE DE TERRAIN – AUTOBUS CHAMPAGNE INC. – LOT 6 574 779**

23-09-213

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu majoritairement que l'on vende à Autobus Champagne Inc., le lot 6 574 779, situé sur la rue des Industries et ayant une superficie de 8 449.6 m<sup>2</sup> (90 950.7 pi<sup>2</sup>), pour un montant de 22 737.68 \$.

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

#### **DESIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – AUTOBUS CHAMPAGNE INC. – LOT 6 574 779**

23-09-214

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu majoritairement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 574 779, à Autobus Champagne Inc., pour un montant de 22 737.68 \$.

M. Yvan Bélanger, conseiller no 3, demande que l'on inscrive sa dissidence.

#### **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

23-09-215

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-DENIS PAQUET, SECONDÉ PAR M. STEVEN LABEL ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de St-Côme-Linière demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.



N° de résolution  
ou annotation

23-09-216

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Samuel Poulin et M. Richard Lehoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

### RAPPORTS DES COMITÉS

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h32.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, mardi, le 10 octobre 2023, à la salle Optimiste.

### RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

  
Gabriel Giguère  
Maire

  
Chantal Poulin  
Directrice générale/Greffière-trésorière